

Compte-Rendu de la Commission d'Organisation des Compétitions jeudi 12 décembre 2024

N°09

Membres : Céline ALLÈGRE, Sandrine BONGEOT, Fabienne DIEZ, Valérie CAHUZAC, Jean-Pierre CEZERA, Éric DESFORGES, Anne FAGOT, Dorine GARRIGUES, René-Michel JOUD, Claude LEFEBVRE, Jacqueline POPPA

- Absence de secrétaires (17) / Officiel de banc ou OTM non licencié ou absent (0) / Officiel de banc non-inscrit dans la convention (1) / Absence de chronométreur (0) / Absence de responsable de salle (0) / Divers (3)
- Matches perdus : absence de demande de surclassement (1) / non-respect du règlement en cas d'absence d'arbitre (0) / joueur.se non qualifié.e (0) / joueur.se non inscrit.e dans la convention (0)

Types d'anomalies	30 novembre /1 ^{er} décembre 2024
FEUILLE DE MATCH Non-respect des délais de transmission	/
CONCLUSION DE MATCH Non parvenue dans les délais	/
FEUILLE DE MATCH Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de Vérification de FDMÉ)	PNM Lattes -18M D4 Maurs PNM Clermont Salagou -18M D4 Lodève PNM Narbonne -17F D2 Castres EXC Balma -17F D3 Carcassonne EXC Lévézou Ségala -15F D1 MHB F EXC CIEL -15F D2 Palaja EXC Prades -15F D2 Lattes -18M D1 Montauban -15F D3 Pins-Justaret -18M D2 Auch -15F D3 Pamiers -18M D3 Castres 1 -15F D4 Béziers 2 -18M D4 Pamiers-Villefranche 2
* PÉNALITE SPORTIVE	-17F D3 Nîmes CSC
* FORFAIT	-17F D2 St-Céré -17F D3 Espalion 2 -15F D3 Castres -15F D3 Flourens

*Sous réserve des procédures en cours

(1) Chaque semaine, les membres de la commission d'organisation des compétitions procèdent à la vérification de toutes les feuilles de match et communiquent les anomalies relevées. Ils statuent sur les pénalités sportives via une consultation électronique hebdomadaire.